

INSCRIPTION EN LIGNE 10 KM ARRADON-VANNES – REGLEMENT 2020

10 Km mesurés selon les normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme – Allure Course à pied – Temps limite 1 h 20

Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2004 et avant peuvent participer.

Les concurrents doivent courir seuls et **en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement** qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

Clôture des Inscriptions

Les inscriptions pour le 10 Km seront closes le Jeudi 3 Septembre à Minuit

Retrait des dossards

Les dossards seront distribués uniquement à Vannes, au stade de Kercado, sur présentation du bon de retrait (mis **en téléchargement** à partir du 31 Août) et d'une pièce d'identité. Attention, votre dossard ne sera remis que si **votre dossier est complet et votre "Inscription validée"**.

- le samedi 12 de 14 h à 20 h

- le dimanche 13 de 7 h à 8 h 15

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant votre Bon de retrait et une photocopie recto verso de votre Carte d'identité

Dossard Electronique

Votre dossard est à fixer sur la poitrine.

TRES IMPORTANT : Vous ne devez plier, décoller ou obstruer les bandelettes : vous risqueriez de les endommager et de n'avoir aucun temps et classement

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Récompenses

Le Tee-shirt vous sera donné le samedi après-midi ou le dimanche matin près de la distribution des dossards .

Attention : pas de distribution du tee-shirt le Dimanche après-midi

Certificats Médicaux

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),

- o Fédération française du sport adapté (FFSA),

- o Fédération française handisport (FFH),

- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

- o Fédération sportive des ASPTT,

- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

Transport des Coureurs

Un service d'autocars est mis en place gratuitement par "Kicéo – Vos déplacements en Pays de Vannes" avant la course au départ de Vannes (Stade de Kercado) – Rue Winston Churchill de 7 h 00 à 8 h 15

Vestiaires

Le Dimanche 13 Septembre, à partir de 7 h, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire au stade de Kercado à Vannes

Pas de camion vestiaire au départ des courses.

NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux

Garantie Annulation

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la "Garantie Annulation" au moment de leur inscription.

Supplément : 2,00 € par personne à ajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Garantie : l'organisation garantit à l'assuré le remboursement des frais d'inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

Tirage au sort

A l'issue de l'épreuve une **Renault Twingo offerte par l'organisation**, sera tirée au sort parmi **tous les arrivants majeurs du 10 km et du Semi-Marathon**, présents au moment du tirage, sous contrôle de la société d'huissiers Jean-Luc Le Ruyet, Nathalie Le Texier, où le règlement complet a été déposé.

Droit d'Image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Annulation Course

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le 10 Km Arradon Vannes mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.